

ENSEIGNER LES MEMOIRES DE LA GUERRE D'ALGERIE

Depuis quelques années, les mémoires de la guerre d'Algérie font l'objet de nombreux travaux de recherche et de rencontres scientifiques ; elles figurent, également au programme de l'enseignement d'histoire en terminale. D'où l'intérêt, à l'invitation du Trinôme Académique de Montpellier, le 20 mars 2013, de réinterroger une question à l'intersection de la recherche et de la pédagogie. Non pour dresser un panorama exhaustif des travaux disponibles, mais pour tenter de préciser les conditions d'une transmission sereine des savoirs sur les mémoires de la guerre d'Algérie.

Parfois associées à des traumatismes historiques - au sens de blessures morales liées non pas à des catastrophes naturelles mais à des politiques publiques¹, les mémoires de la guerre d'Algérie renvoient, à l'image des mémoires de Vichy, de celles des populations victimes de génocide, ou encore des mémoires élaborées après les « transitions démocratiques » (Argentine, Afrique du Sud), à des processus d'occultation, de deuil, de re-mémoration, de commémoration, de pardon et de réconciliation². Mais, dans la seconde partie du XXe siècle, en France, la gestion des mémoires a subi un certain nombre de remaniements, entre l'émergence d'une « ère des commémorations »³ et la multiplication des revendications mémorielles portées par divers groupes d'individus. Dans un tel contexte, si les questions mémorielles liées à Vichy ont été progressivement liquidées, depuis le « consensus gaullien » jusqu'au « procès Papon », celles associées à la guerre d'Algérie continuent de faire l'objet de mobilisations politiques de la part de militants associatifs pieds – noirs, harkis, rapatriés, ou anciens combattants ; de militants qui sollicitent de l'État que des mémoires particularisées soient converties en histoire nationale⁴. De ce point de vue, le conflit autour de la très controversée loi du 23 février 2005 qui, dans sa première mouture, dispose que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de l'œuvre française outre mer », aura été un point de cristallisation de ces *guerres de mémoires*.

D'où l'enjeu, à la fois pédagogique et scientifique : comment enseigner les mémoires de la guerre d'Algérie sans participer, même implicitement, à ces *guerres de mémoires* ? On voudrait proposer trois pistes de réflexion pour éviter cet écueil, en précisant, d'une part, quelles sont les conditions historiques d'élaboration de ces mémoires (1), d'autre part en soulignant les clivages qui existent au sein des groupes porteurs des mémoires algériennes (2), enfin en proposant une réflexion plus générale sur le statut de l'objet, pour en tirer quelques réflexions pratiques (3).

1/ Les conditions historiques d'élaboration des mémoires de la guerre d'Algérie

L'une des transformations les plus importantes créées par l'indépendance de l'Algérie est la séquence dite des « rapatriements ». A l'exception de la Nouvelle Calédonie, l'Algérie est la seule véritable colonie de peuplement, et la fin de la guerre d'indépendance provoque l'irruption, dans l'ancienne métropole, de nouveaux groupes d'individus (pieds – noirs, harkis, anciens combattants). Dès lors, un glissement sémantique est significatif des nouveaux enjeux politiques : tandis que jusqu'en 1961 le « rapatriement » signifiait le « retour dans son pays d'origine », à partir de cette date sa signification est modifiée par le législateur : sont alors considérés comme « rapatriés » ceux qui arrivent en France en provenance de pays où la France a exercé des fonctions de souveraineté. On le voit : le

¹ Andrieu (C.), « Le traitement des traumatismes historiques dans la France d'après 1945 », in Weil (P.), Dufoix (S.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, 2005.

² Lefranc (S.), *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002.

³ Nora (P.), « L'ère des commémorations », in *Les lieux de mémoire*, 3, Paris, Gallimard, 1997.

⁴ Savarese (E.), *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non-Lieu, 2007.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

rapatriement devient, par la loi de 1961, un outil de gestion de la question coloniale et de la décolonisation⁵. Or, ces « rapatriés » sont de deux sortes.

Tout d'abord ceux qu'on appelle les pieds – noirs, qui étaient citoyens dans l'Algérie coloniale, par opposition à ceux qui sont restés (minoritaires) et qui seront dénommés les pieds – verts, mais également par opposition aux harkis qui, eux, ne figuraient pas parmi les citoyens dans l'ancienne colonie... Peuvent donc être considérés comme pieds – noirs *les anciens Français citoyens de l'Algérie coloniale*, « rapatriés » entre 1961 et 1962. La définition permet de les dénombrer : ils sont environ un million de personnes, et cette opération de dénombrement est tout sauf anodine parce qu'elle fait aujourd'hui encore l'objet de débats et de luttes. Avant l'élection présidentielle de 2012, certains observateurs, s'appuyant sur des enquêtes statistiques, estimaient que le vote des rapatriés représentait 3 millions d'individus... Autrement dit, avec un million de pieds – noirs et quelques milliers de harkis, le chiffre de 3 millions suppose que les descendants soient également comptabilisés parmi les rapatriés, alors que rien ne prouve que leurs comportements politiques soient alignés sur ceux des ascendants, et alors que les travaux réalisés montrent qu'il n'existe pas de « vote pied – noir »⁶. Quoi qu'il en soit, la définition objective de ce groupe d'individus est indispensable pour l'étudier, et ainsi pouvoir aborder *des* comportements politiques, définir *des* trajectoires de réinsertion dans la société française, interroger *des* stratégies identitaires et *des* productions mémorielles. Car, en la matière le pluriel s'impose, comme on le montrera.

Les harkis constituent une seconde catégorie de « rapatriés ». Non pas parce que tous purent s'établir, après l'indépendance, dans l'ancienne métropole, mais parce que certains des Français non citoyens qui ont combattu avec la France ont été « rapatriés ». La encore, les enjeux de dénombrement et de nomination sont conséquents. En effet, le terme de « harki » peut désigner les anciens membres d'une « harka » (unité combattante de supplétifs musulmans aux forces françaises) – ce qui représente 60 000 personnes ; mais il peut également désigner l'ensemble des forces supplétives enrôlées dans l'armée Française, soit une population trois fois plus importante (180 000). Comme le souligne Tom Charbit⁷, parler des Harkis, c'est d'abord définir son objet, puisque selon les critères utilisés le périmètre de cette « population » change considérablement.

Enfin, un troisième groupe d'individus doit être ajouté. Ils ne figurent pas parmi les rapatriés, mais deviennent des anciens combattants non reconnus comme tels pour avoir participé à une guerre qui ne dit pas son nom. On le sait, l'administration enregistre officiellement des « opérations de police sur des départements Français ». Les anciens combattants d'Algérie sont regroupés, parfois auprès d'autres (ceux du Maroc et de Tunisie), dans plusieurs fédérations (notamment la FNACA, l'UNACAF, l'ARAC), et vont militer pour être statutairement reconnus en tant que tels. En matière de sociologie historique ou de science politique ce sont, à ce jour, les moins enquêtés...

En laissant de côté les immigrés, dans la mesure où l'immigration algérienne constitue un processus enclenché bien avant l'indépendance de l'Algérie⁸ (dès la fin du XIXe siècle, l'émigration de paysans kabyles en France est l'une des conséquences de la paupérisation des masses rurales), trois nouveaux groupes d'individus – dont l'existence est directement associée à la fin de la guerre d'Algérie – font ainsi irruption dans la société française à partir de 1962 : les pieds – noirs, les harkis, et les anciens combattants. Par analogie avec la distinction marxienne entre la *classe en soi* (qui existe sur le papier, sans avoir de capacité à définir des intérêts collectifs et à se mobiliser pour les défendre) et la *classe pour soi* (qui existe en étant capable de construire et de défendre une cause), il est possible d'aborder l'invention de ces nouveaux groupes d'individus. En effet, en suivant l'exemple des pieds – noirs, si ces derniers n'avaient pas eu de porte-parole, de revendications (indemnités des biens perdus en Algérie, politiques de la mémoire), d'institutions telles que les associations de pieds – noirs et de rapatriés qui construisent et défendent des enjeux mémoriels, ils n'existeraient

⁵ Scioldo-Zürcher (Y.), *Devenir métropolitains. Politique d'intégration et parcours de rapatriés en métropole (1954 – 2005)*, Paris, Editions de l'EHESS, 2010.

⁶ Comtat (E.), *Les pieds – noirs et la politique 40 ans après le retour*, Paris, Presses de sciences po, 2009.

⁷ Charbit (T.), *Les harkis*, Paris, La Découverte, 2006.

⁸ Sayad (A.), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

pas et seraient aujourd'hui dissous dans la société française. Or il y a bien des pieds - noirs mobilisés, des militants qui construisent *une* mémoire pied – noire au sein des associations, et qui sollicitent de la part des autorités que cette mémoire soit convertie en histoire officielle – autrement dit des militants qui participent aux guerres de mémoires algériennes. Il y a bien des entrepreneurs de cause, parfaitement identifiables, qui s'efforcent de produire un groupe d'individus dont la mémoire et les comportements politiques seraient homogènes – un groupe qui serait ainsi doté d'une capacité d'influence politique. *Et de ce point de vue le problème est de comprendre comment cette activité de production mémorielle est progressivement devenue un enjeu politique.* Trois indicateurs de ce processus de politisation des enjeux mémoriels peuvent être brièvement rappelés.

1/ La production, au sein de certaines associations, d'une mémoire pied – noire renvoie au processus classique *d'invention d'une tradition*⁹, tradition selon laquelle les pieds-noirs constitueraient un peuple de pionniers bâtisseurs qui construisent l'Algérie. Comme l'ont montré Hobsbawn et Ranger, nul groupe ne saurait exister sans inscrire son existence dans une histoire longue, et la définition d'une mémoire pied-noir au sein des associations mémorielles repose sur *l'invention d'une tradition* – que nous nous sommes autorisés à appeler ailleurs *la tradition pionnière*¹⁰. Il s'agit d'un récit construit autour de deux figures centrales, celle du désert et celle du colon, ce dernier, travailleur infatigable et dur au mal, venant défricher et faire prospérer une terre aride et incultivable au péril de sa vie, pour bâtir un pays en domestiquant un désert. Peu importe que ce récit, platement hagiographique, soit vrai ou faux : cela n'a pas de sens de soumettre une production identitaire aux règles académiques de contrôle de la validité des énoncés. Ici comme dans beaucoup d'autres cas, l'invention de la tradition repose sur une forme *d'amnésie libératrice*¹¹ : le récit est progressivement épuré de tout ce qui n'est pas conforme à l'économie pulsionnelle des militants mobilisés. On s'en convaincra à travers cet extrait d'entretien, réalisé auprès d'un militant associatif, et relaté anonymement :

« *On m'a dit que je suis né dans une colonie. C'est pas vrai. Moi je suis né dans un département français. L'Algérie n'a jamais été une colonie, au départ c'est un territoire militaire, sur lequel sont venus des colons – c'est un titre de gloire chez nous – pas une colonie. Qu'est ce que c'est qu'une colonie ? C'est quand on remplace le gouvernement légal d'un pays par un autre, tenu par un étranger. Là, c'est différent, il n'y avait rien. Un Dey, des villes, un comptoir espagnol. L'Algérie, ça n'existait pas. L'Algérie, et le mot est créé par la France -, c'est une pure création, de toute pièce, par la France, avec la pacification et la création d'un nouveau pays. Les seuls qui pourraient nous en vouloir, ce sont les Turcs, et eux ils disent rien. Alors... Dans la constitution de 1958, que je sache, il est bien inscrit qu'il faut garantir l'intégrité du territoire. Etre légaliste, c'est à dire obéir à la constitution, c'était garder l'Algérie française, pas l'abandonner. Et c'est ce qu'on demande aujourd'hui pour tout les territoires – sauf pour l'Algérie ».*

2/ Un autre indicateur de la politisation consiste dans la croyance répandue d'un vote pied-noir qui n'existe pas¹², mais dont les effets ne sont point illusoire et remontent au moins aux élections municipales de 1977. A l'époque, déçue des faibles indemnités matérielles reçues par les « rapatriés », une association créée en 1976 - Rassemblement et Coordination des Rapatriés et Spoliés d'Outre Mer (RECOURS) appelle, par la voie de son fondateur Jacques Roseau, à éliminer les élus de la majorité parlementaire aux municipales des 13 et 20 mars 1977. Or, plusieurs maires appartenant à la majorité parlementaire, et élus dans des villes du sud de la France qui comptent une forte présence des rapatriés, sont battus, comme à Béziers ou à Montpellier : les dirigeants du RECOURS s'empressent de souligner le « poids électoral » des pieds - noirs, et menacent de donner les mêmes instructions aux électeurs pieds - noirs lors des élections législatives de 1978. Les réactions au sein de l'exécutif sont rapides : le premier ministre Raymond BARRE parle de régler le contentieux entre les rapatriés et le gouvernement, tandis que le président de la République prend en charge la question des rapatriés ; il nomme, en la personne de Jacques Dominati, un secrétaire d'Etat aux rapatriés alors

⁹ Hobsbawn (E.), Ranger (T.O.), Eds, *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

¹⁰ Savarese (E.), *L'invention des pieds – noirs*, Paris, Séguier, 2002.

¹¹ Jaffrelot (C.), « Le syncrétisme stratégique et la construction de l'identité nationale indoue », *Revue Française de Science Politique*, 4, 42, 1992.

¹² Comtat (E.), *Les pieds – noirs et la politique*, op.cit.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

qu'il n'y en avait plus depuis 1964, et annonce, devant des rapatriés rassemblés à Carpentras, le 8 juillet 1977, qu'une loi d'indemnisation, dont l'élaboration associera les représentants de leurs associations, sera préparée à l'automne pour épurer les blessures de l'histoire. On l'aura compris : depuis 1977, il existe des élus qui croient au vote pied – noir, voire qui s'efforcent de le construire pour le courtiser, alors que leur influence électorale est loin d'être attestée. En effet, la victoire de l'union de la gauche en 1977 concerne l'ensemble du pays, et constitue à ce moment un « record historique », avec 50,8 % des suffrages, contre 41,9 % à la majorité parlementaire. Aussi, beaucoup de villes appartenant à la majorité sont tombées, y compris là où l'implantation des rapatriés est faible – Brest, Reims, Bourges, Saint Etienne... *Autrement dit rien ne permet d'identifier les effets supposés d'un vote pied-noir, mais la séquence des municipales de 1977 permet la genèse d'une croyance !*

3/ Le travail d'élaboration mémorielle se réalise en fonction des ressources de chaque groupe, comme le montre le cas des harkis, dont le problème est double. D'une part, en effet, les catégories de perception des harkis sont biaisées : soit ils sont considérés comme des traîtres à la nation algérienne (en Algérie notamment), soit ils sont perçus comme de « bon » patriotes (du côté de certains militants pieds – noirs). Or, le sentiment national n'est pas achevé en 1954 en Algérie, et l'essentiel du recrutement des « supplétifs » se fait au sein de la population rurale où les engagements sont plus souvent motivés par la perspective de toucher une solde pour nourrir leur famille, ou par la possibilité de disposer d'une arme pour la protéger, que par un patriotisme qui n'existe pas encore. En outre, au sein de l'armée française, l'on sait que ceux qui ont été aperçus avec un officier français risquent leur vie, et cette donnée contribue à l'enrôlement de forces supplétives¹³. D'autre part, la présence des harkis fut assez largement dissimulée à la société française, via l'hébergement d'une partie non négligeable de ce « groupe » dans des camps. Dans ces conditions, les harkis constituent un « groupe à faible ressource »¹⁴, largement contraint de rendre visible leur cause à coup d'actions spectaculaires : lorsque, en juin 2000, le président Algérien BOUTEFLIKA les traite de « collabos » à l'occasion d'un discours prononcé à l'Assemblée Nationale française, ils portent plainte contre X pour « crimes contre l'humanité »... alors que la plainte ne peut qu'être classée sans suite, puisque la notion de crime contre l'humanité n'est de portée générale, dans le code pénal, qu'à partir de 1994... Il s'agit bien là d'un usage du strapontin judiciaire comme répertoire d'action collective : loin d'être motivée par la recherche d'une impossible réparation, la plainte permet de rendre visible une cause¹⁵.

Si les mémoires de guerre algériennes posent un problème politique, c'est parce qu'elles s'inscrivent dans des mobilisations politiques de militants identifiables, et dont les stratégies identitaires sont ajustées à leurs ressources ; des militants qui négocient, dans le cadre de leur contribution aux guerres de mémoires algériennes, leur place dans la société française. Mais pour ne point participer, en les décrivant, à ces guerres de mémoires, une précaution demeure indispensable : il ne s'agit pas de *la* mémoire des pieds – noirs, des harkis ou des anciens combattants, mais de récits historiques élaborés au sein de groupes d'individus clivés.

2/ L'existence de clivages au sein des groupes porteurs des mémoires

Le 23 février 2005, l'Assemblée Nationale adopte une loi avec un article 4 très controversé selon lequel « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de l'œuvre française outre mer ». Délégalisée (sortie du domaine de la loi) par décision du Conseil Constitutionnel, cette disposition a été, à la suite, retirée par décret, après plusieurs mois de polémiques. Il suffit de parcourir les sites internet des associations de pieds – noirs et de Harkis pour apprendre que certaines ont été consultées, qu'une partie d'entre elles ont soutenu le texte, tandis que d'autres ont fait part de vives

¹³ Charbit (T.), *Les harkis*, op. cit.

¹⁴ Tiily (C.), Tarrow (S.), *Politiques du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po, 2008.

¹⁵ Brillet (E.), « Scène judiciaire et mobilisation politique. Les actions en justice des représentants de la communauté harki », *Pôle Sud*, 1, 24, 2006.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

réserves. Ainsi, l'association « Harkis et droits de l'homme » s'est officiellement prononcée contre la loi, tandis que d'autres associations de harkis ou de rapatriés y sont favorables ! De même, les anciens combattants de l'UNACAF (Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord) sont proches des associations de pieds - noirs comme le Cercle Algérieniste, favorable à la loi du 23 février 2005. A l'inverse, la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) ou l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants) militent pour la reconnaissance du 19 mars comme date officielle de la fin de la guerre d'Algérie, réclamant notamment que le 19 mars devienne un jour férié non chômé. De manière plus élaborée, il est possible de rendre compte de la diversité des individus comptabilisés au sein des groupes porteurs des mémoires de la guerre d'Algérie à travers plusieurs indicateurs.

D'abord les innombrables produits de la « littérature d'exil », produite par exemple par des pieds – noirs. Tandis qu'un auteur comme Jean Brune soutient les positions les plus radicales de l'OAS et les anciens activistes de cette organisation, qu'une auteure comme Geneviève Baïllac développe une vision essentialisée des musulmans qui rappelle les stéréotypes coloniaux sur les tempéraments particularisés et non historicisés, d'autres écrivains tels que Jean Pellegrini, Louis Gardel ou Marie Cardinal tentent un retour réflexif sur la situation coloniale, décrivent la domination coloniale, dénoncent les préjugés racistes au sein de la colonie. Comment imaginer, dans ces conditions, que tous les pieds – noirs aient la même mémoire de la guerre d'Algérie, alors que les souvenirs dépendent des fameux « cadres sociaux de la mémoire » définis par Maurice Halbwachs¹⁶, et que les cadres sociaux à travers lesquels s'élaborent ces mémoires sont diversifiés chez les pieds – noirs ? Des pieds – noirs qui peuvent aussi, à l'image de Camus, décrire avec talent la misère en Kabylie, ou encore adopter des postures anticolonialistes avec Robbles. La diversité des groupes peut également faire l'objet de typologies pour établir, avec Clarisse Buono¹⁷, la distinction entre 6 types de pieds – noirs : le *nostalgique historien* (nourri d'une histoire non académique de la colonie et de la guerre d'Algérie), le *nostalgique politique* (l'Algérie devait rester Française), le *nostalgique exotisant* (à la recherche d'espaces de sociabilités perdus), le *non nostalgique politisé* (attaché à des valeurs républicaines bafouées dans l'Algérie coloniale), *l'indifférent au phénomène communautaire* (qui ne se considère pas comme pied - noir), enfin les *passeurs* (soucieux d'organiser des voyages, des rencontres, et de valoriser l'interculturel franco - algérien).

Autrement dit, admettre qu'il existe une mémoire pied – noir, une mémoire harki, ou une mémoire des anciens combattants d'Algérie, c'est adopter une posture militante ; c'est faire comme si le récit élaboré par une partie des militants constituait la mémoire de *tous* les pieds – noirs, de *tous* les harkis, ou de *tous* les anciens combattants ; c'est donc participer aux guerres de mémoire algériennes sans le savoir, en produisant un énoncé qui correspond précisément aux stratégies militantes. En effet, lesdites stratégies visent précisément à homogénéiser *a posteriori* des groupes d'individus clivés, pour en faire une force de revendication politique capable d'obtenir des lois d'indemnisation, des politiques de reconnaissance mémorielles, etc. Dans ces conditions, l'enseignement des mémoires de la guerre d'Algérie n'a de sens que s'il repose sur un certain nombre de précautions, visant notamment à historiciser et à sociologiser la question. A l'historiciser, en rendant compte des conditions dans lesquelles ces mémoires sont élaborées par des acteurs divers et clivés. Maurice Halbwachs a particulièrement insisté sur ce point dans ses travaux sur la mémoire collective : le processus mémoriel, écrivait – il, distinct de l'imaginaire et du rêve, ne relève pas de l'inconscient ; il s'agit *d'un processus rationnel de localisation des souvenirs* en fonction des souvenirs déjà localisés qui constituent les cartes mentales. Or, ces cartes sont constituées en fonction de cadres sociaux tels que la famille, l'Eglise, l'école, ce qui explique qu'en raison de parcours de socialisation différenciés des gens qui ont vécu les mêmes événements puissent avoir constitué des souvenirs distincts. Ces distinctions existent chez les pieds – noirs, les harkis, et les anciens combattants ; elles expliquent ainsi la présence de clivage mémoriels intra et inter groupes, clivages qui apparaissent en établissant la cartographie des guerres de mémoires algériennes. Historiciser la question de la guerre d'Algérie, c'est donc se donner les moyens de la sociologiser : si, comme le

¹⁶ Halbwachs (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1925 pour la 1^{ère} édition).

¹⁷ Buono (C.), *Pieds – noirs de père en fils*, Paris, Balland, 2004.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

soutient Jean Claude Passeron¹⁸, la connaissance sociologique reste une connaissance des différences historiquement constituées, alors l'analyse et l'enseignement des mémoires de la guerre d'Algérie repose sur la connaissance des différences qui traversent les acteurs qui élaborent et portent ces mémoires. Il n'existe ni mémoire harki, ni vote pied – noir ni identité collective au sein des anciens combattants d'Algérie, mais des clivages et des luttes pour proposer, au sein de ces « populations », la définition légitime et homogénéisante des « groupes » que les militants travaillent à constituer. Ainsi, rendre compte de la diversité des processus mémoriels et des acteurs investis dans les guerres de mémoires algériennes, c'est sortir d'une double impasse. D'abord celle associée aux risques d'une science sociale autoritaire, qui permettrait d'affirmer arbitrairement que les pieds – noirs n'existent pas, et aboutirait à nier à des milliers d'individus le droit à un registre d'appartenance – même si cette appartenance possède, on l'a évoqué, des significations multiples. Ensuite les impasses d'un hyper objectivisme mal maîtrisé : au delà de l'indispensable définition objective des catégories d'analyse (sont harkis les anciens membres d'une harka ou l'ensemble des anciens supplétifs de l'armée française), il est urgent de ne point objectiver l'existence de groupes homogènes, en confondant science sociale et pratique militante !

On voudrait terminer notre propos par quelques remarques conclusives sur le statut de l'objet *mémoires de la guerre d'Algérie*, non à des fins de débats épistémologiques mais pour proposer quelques réflexions pratiques applicables, on l'espère, dans le cadre d'une activité pédagogique.

3/ Les mémoires de la guerre d'Algérie, réflexions sur le statut de l'objet et implications pratiques

A rebours d'arguments souvent repris sans prendre en compte ni la diversité des productions mémorielles, évoquée ci dessus, ni la multiplicité des avancées en terme de recherche, plusieurs remarques conclusives s'imposent.

1/ L'histoire coloniale est à ce jour assez bien connue, celle de la guerre d'Algérie aussi : la meilleure preuve est qu'en 1995, Benjamin Stora recensait pas moins de 1000 livres sur la seule guerre d'Algérie, et bien d'autres travaux ont été publiés depuis. Et pourtant, paradoxalement, *ces questions continuent souvent à être décrites comme relevant du non dit, du tabou, de l'amnésie*. D'où le paradoxe persistant : tout se passe comme si plus les travaux s'accumulaient, plus l'histoire demeurait cachée, dissimulée, méconnue.

2/ Mais il y a mieux : depuis quelques années, la question de l'histoire franco – algérienne et de la guerre d'Algérie a largement fait irruption dans l'espace public, avec plusieurs séquences de cristallisation des guerres de mémoires, notamment algériennes. Il est possible d'en prendre la mesure à partir d'un certain nombre d'indicateurs, tels que : a/ les débats télévisés et les prises de parole – notamment pendant la campagne présidentielle de 2007 – sur la question de la « repentance » ; b/ la publication, sur une double page du journal *Le Monde*, des entretiens des généraux Massu et Aussaresses, évoquant les crimes commis pendant la guerre d'Algérie, le second allant même jusqu'à expliquer que si c'était à refaire il agirait de la même façon, tandis que le premier, ancien vainqueur de la « bataille d'Alger »¹⁹ de 1957, affirmait regretter avoir contribué à ces exactions ; c/ les investissements de la question coloniale par la presse écrite et les médias audiovisuels pendant les « émeutes » dans les banlieues en 2005 (un grand journal national titrant : « Le gouvernement occupé à déminer le terrain social et colonial », au moment où le gouvernement renvoyait, à l'usage des « banlieues », le couvre feu autrefois utilisé en Algérie) ; d/ la fameuse loi

¹⁸ Passeron (J.C.), *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Albin Michel, 2010.

¹⁹ Bataille d'Alger qui sert de modèle, pour la militarisation des forces de police métropolitaines, au préfet de police Maurice Papon, lorsqu'il s'agit de mener la « bataille de Paris » contre le FLN. Voir Blanchard (E.), *La police parisienne et les algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau Monde, 2011.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

du 23 février 2005 avec un très controversé article 4 selon lequel « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de l'œuvre française outre mer », qui a provoqué une mobilisation sans précédent, notamment mais pas seulement dans le monde académique ; e/ l'appel des « Indigènes de la République », toujours en 2005, qui, avec un subtil mélange d'arguments militants et savants, dénoncent les séquelles d'une « République coloniale » dont les enfants issus de l'immigration seraient aujourd'hui les premières victimes, en France... (même si les discriminations sont peut être d'abord sociales, et renvoient principalement aux effets d'un capitalisme post – national et post – industriel au sein duquel les populations non qualifiées sont les premières victimes du chômage et de la précarité) ; f/ enfin, il convient de mentionner la multiplication d'expériences locales de production de sites, de stèles, de murs, de monuments, de musées, dont les connotations sont polémiques, puisque même le vieux « tabou anti OAS » de la France gaullienne a volé en éclats²⁰ : des stèles commémorant les anciens activistes de l'OAS ont été installés à Marignane comme à Perpignan, Perpignan où la municipalité a même confié, en 2006, la direction d'un « Centre de documentation sur la présence française en Algérie » à une association mémorielle pied – noire²¹, le cercle algérieniste.

De la sorte, nul doute que l'histoire franco – algérienne en général, et les mémoires de la guerre d'Algérie en particulier, soient devenues un problème politique. Mais, compte tenu de l'irruption des mémoires algériennes dans l'espace public, continuer à en traiter sur le registre de l'amnésie consiste, aujourd'hui, à transformer un problème politique en problème psychanalytique, et ainsi à s'interdire de le comprendre. La tentation de convertir les problèmes politiques dans une autre catégorie d'enjeux, on le sait, n'est pas neuve, puisque la guerre Iran/Irak a souvent été abordée, comme le conflit Israélo/Palestinien, comme un problème religieux, alors que les enjeux sont d'abord territoriaux et nécessairement politiques. Mais persister dans la voix psychanalytique, aujourd'hui, c'est s'interdire de penser comment la question des mémoires de la guerre d'Algérie est devenue un problème politique, susceptible d'être abordée avec les outils de la science politique (et plus généralement ceux des sciences sociales et historiques). On pourra voir, dans cette persistance d'une grille de lecture en terme d'amnésie, l'un des effets de la réception, en France, de l'ouvrage classique de Benjamin Stora²², voir des usages métaphoriques de la psychanalyse par Henri Rousso à propos du *syndrome de Vichy*. Mais le travail de Benjamin Stora a été publié il y a près de 25 ans, et le même auteur, parfaitement conscient des transformations de la question, a dirigé, en 2004, avec Mohamed Harbi, un ouvrage portant sur *La fin de l'amnésie* pour mieux souligner que les transformations de la société française marquée par les effets des guerres de mémoires algériennes impliquaient de modifier notre grille de lecture²³. Les enjeux de mémoire sont aussi travaillés par l'histoire, et, dans le contexte actuel, la thèse – autrefois savante – de l'amnésie et du tabou n'est plus guerre défendue que par des militants.

Dans ces conditions, au moins une conclusion pratique s'impose au chercheur comme à l'enseignant chargé de transmettre les savoirs disponibles sur les mémoires de la guerre d'Algérie : celle de *laisser parler les objets*, dans la mesure où, s'agissant des pieds – noirs, des harkis, des anciens combattants, il existe aujourd'hui quantité de films, de récits, de romans issus de la littérature d'exil, de documents iconographiques, de statistiques, de témoignages, et une abondante production scientifique qui s'appuie sur ces matériaux empiriques. Comment s'en étonner ? De tels matériaux ont été pour partie fabriqués dans le cadre des nombreuses recherches déjà réalisées. Le 24 juin 2009, à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence, à l'occasion d'une journée d'études consacrée au concept de *disregard* d'Ann Laura Stoler, Hélène Thomas soulignait à juste titre qu'Alexis de Tocqueville n'eut probablement pas écrit le même livre sur la démocratie américaine si, au cours du voyage d'étude entrepris pour le rédiger, il avait sérieusement interrogé des indiens. Craignait – il que son objet parle et ternisse quelque peu l'image de la démocratie achevée qui se

²⁰ Bertrand (R.), *Mémoires d'empire. La controverse autour du fait colonial en France*, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant, 2006.

²¹ Savarese (E.), Dir., *L'Algérie dépassionnée. Au delà du tumulte des mémoires*, Paris, Syllepses, 2008.

²² Stora (B.), *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

²³ Harbi (M.), Stora (B.), Dir., *La guerre d'Algérie (1954 – 2004). La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004.

Les mémoires, lectures historiques : rendre hommage, commémorer

Colloque du Trinôme académique de Montpellier, 20 mars 2013

dressait, sous ces yeux, outre atlantique ? En matière de mémoires de la guerre d'Algérie, peut – être convient-il de ne point adopter la stratégie d'évitement de l'auteur de la *démocratie en Amérique* en laissant parler un objet qui est loin d'être aussi muet, amnésique et inaccessible à l'enquête que l'on ne professe pour mieux le dissoudre.

Eric Savarese

Professeur de science politique à l'Université de Nice

Directeur du département de science politique